

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**Municipalité de la**

**PAROISSE DE SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON**

---

Aux contribuables de la susdite municipalité

**AVIS DE PROMULGATION**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**

**PAR LA SOUSSIGNÉE,** Isabelle Marceau, d.g. greff-très. par intérim

**QUE : -**

Lors de la séance ordinaire du conseil du 4 avril 2022, le conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton a adopté le règlement numéro 05-2022, règlement modifiant le règlement no 03-2018 « Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la municipalité de la paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton ».

Une copie de ce règlement est annexée à la présente.

Ce règlement peut également être consulté, après son entrée en vigueur au bureau municipal situé au 105 de la route de l'église.

**DONNÉ** à Sainte-Apolline-de-Patton ce 8e jour du mois d'avril 2022.

Isabelle Marceau

DG greff.-très. par intérim

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je soussigné, Isabelle Marceau, dg. greffière-trésorière, de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis, en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil entre 12 et 13 heures, le 8<sup>e</sup> jour d'avril 2022.

**EN FOI DE QUOI,** je donne ce certificat, ce 8<sup>e</sup> jour d'avril 2022.

Isabelle Marceau

DG et greff.- très. par intérim

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Moi, soussignée certifie que le présent règlement a été :

1. Avis de motion donné par Mme Katy Dubé, le 7 mars 2022.
2. Publié conformément à la loi le 9 mars 2022.
3. Adoptée par le conseil le 4 avril 2022.
4. Publié conformément à la loi le 8 avril 2022.

Isabelle Marceau  
Isabelle Marceau, DG et greffière-trésorière par intérim